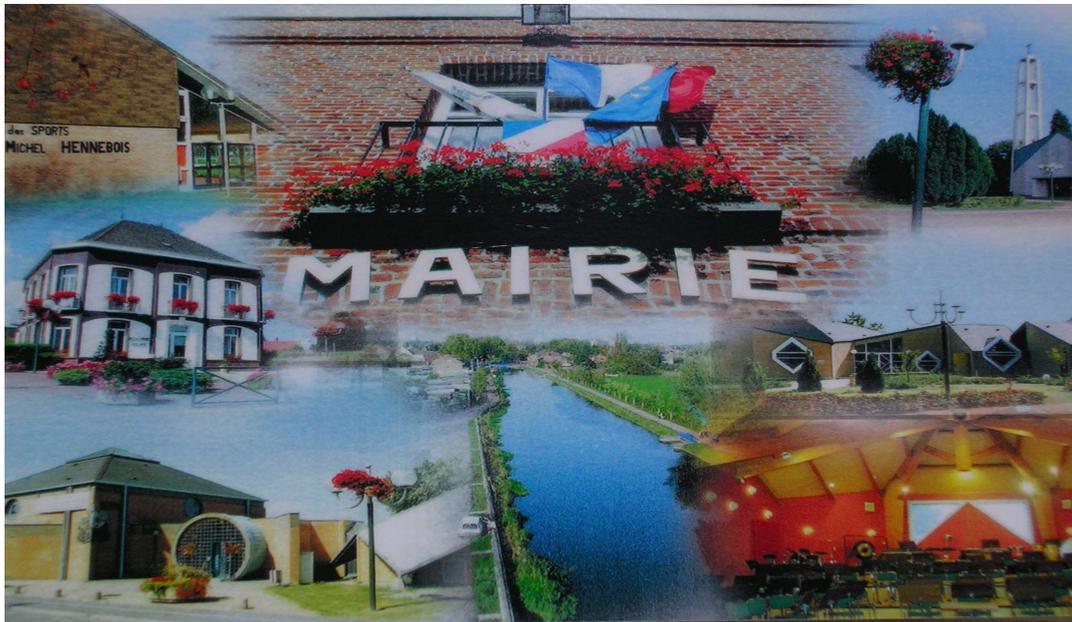


RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE *2024/2025*



SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL
Du 04 Mars 2025

I - Préambule et cadre juridique

La loi du 6 février 1992, dans ses articles 11 et 12, a étendu aux communes de plus de 3 500 habitants, ainsi qu'aux régions, l'obligation d'organiser un débat sur les orientations générales du budget qui était déjà prévu pour les départements (loi du 2 mars 1982).

L'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales reprend cette disposition : « Dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés et sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la commune.

La loi NOTRe du 7 août 2015 a créé le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB). Il constitue la base à partir de laquelle se tient le Débat d'Orientations budgétaires (DOB).

Ce débat a pour objet de préparer l'examen du budget. Il participe à l'information des élus et peut également jouer un rôle important en direction des habitants. Le débat d'orientation budgétaire constitue par conséquent un exercice de transparence vis-à-vis de la population.

Les orientations budgétaires portent sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement et en investissement.

L'année 2024 a de nouveau été une année difficile au niveau économique pour toutes les communes, face à une inflation continue des fluides, de l'alimentation, du coût des matériaux, sans compensation de l'Etat aux communes qui ont vu leur section de fonctionnement toujours très impactée.

Le budget 2025, au même titre que 2024, se devra responsable, avec un pilotage toujours aussi rigoureux et un endettement limité.

II - Loi de finances 2025

Dans un contexte politique particulier et au terme d'une procédure inédite, la loi de finances 2025 a été promulguée le 14 février 2025.

Elle prévoit, pour 2025, un déficit budgétaire de l'État de 139,0 Md€, soit une amélioration de 7,9 Md€ par rapport à la LFI 2024. Ce texte s'inscrit dans une stratégie pluriannuelle de redressement des comptes publics, afin de ramener le déficit public à 5 % du PIB, après un dérapage à 6.1 % en 2024.

La loi de finances 2025 repose sur un effort budgétaire d'ampleur, partagé entre l'État, ses opérateurs, les collectivités territoriales et les administrations de sécurité sociale.

Une nouvelle fois, les communes sont ciblées dans l'effort général demandé, malgré la baisse des dotations subie depuis ces dernières années. C'est un effort de près de 2.2 Md€ (initialement prévu à 5 milliards) qui est demandé aux collectivités territoriales par le gouvernement avec notamment la suppression de la modulation des conditions d'attribution du FCTVA ou encore, une baisse du montant des subventions.

III - Situation de la ville de Lambres-lez-Douai

A. Evolution de la population communale selon les statistiques de l'INSEE

a) Population

	2019	2020	2021	2022
POPULATION	5 007	4 953	4926	4902

En 2022, le nombre de ménages s'élevait à 2154, avec une moyenne de 2.3 habitants/ménage.

La décroissance de la population ne s'explique pas par des départs mais par un nombre de décès plus important que le nombre de naissances (en 2022 : 40 naissances pour 68 décès – Solde naturel : - 28)

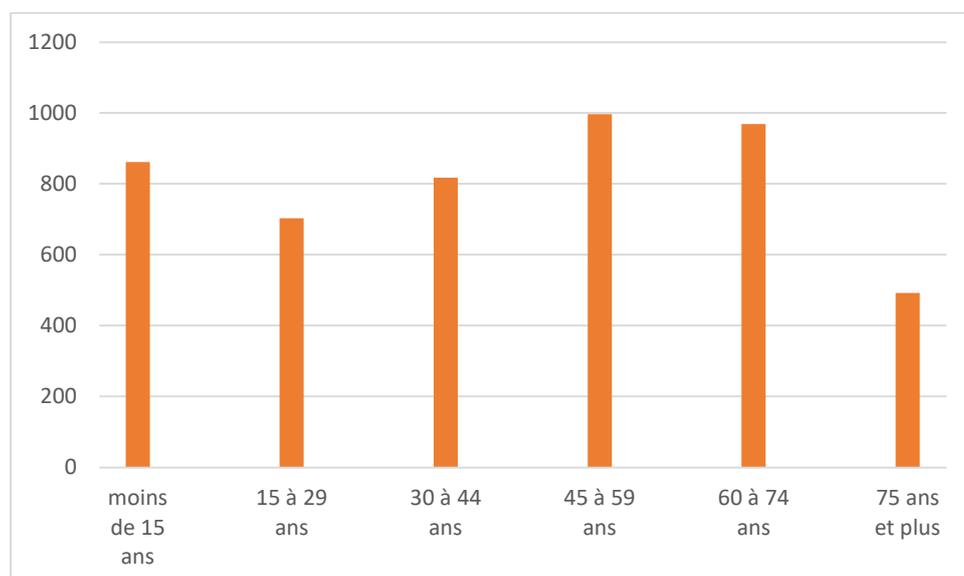
La réhabilitation du Square le Chatelier, avec le retour des locataires en 2024, ainsi que les projets qui doivent sortir de terre, en lien notamment avec les bailleurs sociaux, devraient voir le taux de population plus jeune se redynamiser (Projets Rue de Douai et Rue de la République, Îlot Galliéni, Rue P Doumer, 3^{ème} phase de T Monod ou encore projet sur l'ancien site de l'ESAT). De même, plusieurs maisons ont été vendues Rue P Semard.

Selon les informations de Douaisis-agglo, au 1^{er} janvier 2022, le nombre de logements sociaux s'élevait à 552 soit 2.8% du parc de l'agglo. Le nombre de demandeurs en 2023 s'élevait à 283 pour un nombre d'attribution, de 53.

b) Pyramide des âges

Données 2021 INSEE (dernière publication INSEE)

La population Lambresienne est vieillissante avec une fourchette plus élevée de 45 à 74 ans. Néanmoins, l'arrivée de nouvelles familles avec les constructions reprises ci-dessus permettra de relancer la strate des moins de 15 ans, nécessaire pour les 2 groupes scolaires de la commune qui ont vu 2 classes fermées en 2024.



c) Composition familiale

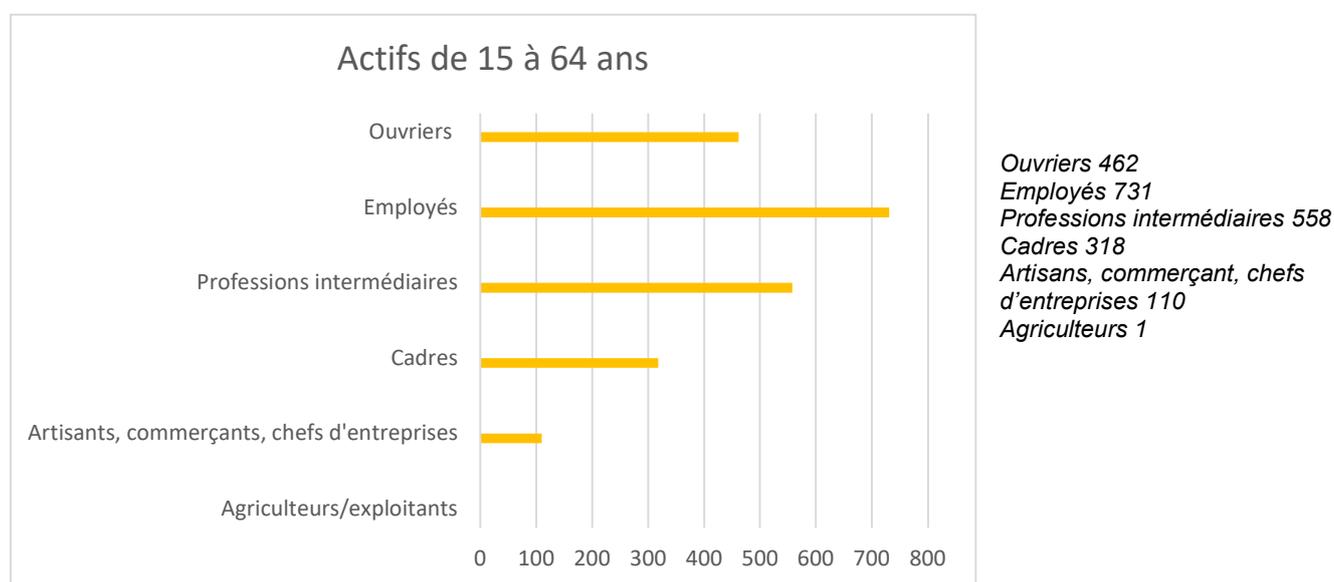
Les dernières données de l'INSEE (2021) répartissent les compositions familiales comme ci-après :

Couples sans enfant : 611 soit 42.3 % de la population
 Couples avec enfant(s) : 582 soit 40.3 % de la population
 Familles monoparentales : 249 soit 17.3 % de la population.

Le chiffre en baisse au niveau des écoles ces dernières années peut s'expliquer par les chiffres ci-dessus (pourcentage de couples sans enfant) qui viennent s'ajouter au solde naturel (-28).

d) Catégories socio-professionnelles

En 2021, l'INSEE répertoriait le nombre d'actifs de 15 à 64 comme ci-après :



B. Analyse du budget 2024 – chiffres clefs

1) Dépenses de fonctionnement

	2020	2021	2022	2023	2024
011-Charges à caractère général	1 610 948	1 607 154	1 982 028	2 086 903.76	2 064 248.48
012-Charges de personnel	3 040 956	3 340 228	3 533 931	3 639 697.76	3 674 584.21
65-Autres charges/gestion courante	580 430	536 881	633 745	480 504.59	589 182.93
66-Charges financières	104 194	79 287	66 798	84 341.24	65 322.14
TOTAL	5 336 528	5 563 550	6 216 502	6 291 447.35	6 393 337.76

Cette première année d'application de la nomenclature de la M57 a nécessité de revoir des lignes budgétaires par rapport au BP 2024. Le service comptabilité s'est adapté à une répartition différente de la précédente nomenclature et a dû revoir – en cours d'année - plusieurs lignes en répartition budgétaire (ex : au BP 2024, la ligne 6232 était prévue pour les fêtes et cérémonies comme chaque année, or la nomenclature M57 nécessite de détailler les dépenses relatives aux fêtes et cérémonies sur plusieurs lignes : sécurité, alimentation, prestataires de spectacles...). A l'inverse, les assurances étaient réparties sur plusieurs lignes et aujourd'hui regroupées sur la ligne 6161.

Naturellement, cela n'a pas d'impact sur le BP global tel que présenté et voté.
Le prochain BP s'adaptera à cette nouvelle organisation budgétaire.

Charges générales

L'année 2024 a fait l'objet d'un suivi encore très régulier et cadré du budget, afin de maintenir une stabilité en matière de dépenses de fonctionnement.
Ci-après le détail de quelques lignes spécifiques

➤ Energie

De nouveau, l'exploitation dont Dalkia a la charge depuis 2022 a fait l'objet d'un suivi particulier. Une convention avait été signée, le 1^{er} janvier 2024, pour 3 ans, afin de garantir un tarif bloqué concernant la consommation de gaz et pouvoir approvisionner nos lignes budgétaires d'une façon plus cadrer. De même, les consignes de chauffe à 19° dans les bureaux, 20° dans les écoles et 16° dans les salles de sport ont été maintenues.

Malgré la présence du prestataire dans la ville, un suivi quotidien est assuré par les services communaux.

Le réalisé de 2024 en gaz s'élève à 154 686 €

Concernant l'électricité, une attention particulière a été portée sur le fonctionnement de Dalkia. Une revalorisation est calculée à la hausse ou à la baisse sur un point indice nationale et européen, chaque année au mois de juillet. Une sensibilisation a été faite auprès des services et association. 490 000 € était prévu au budget 2024, pour un réalisé de 452 756 €

Les deux fluides représentent, en 2024, un réalisé de 607 442 € pour 760 126 € en 2023 soit une baisse de 20.08 %.

Dalkia a présenté – comme prévu au marché - son bilan d'activité 2023 et 2024 et nous sommes en attente du retour sur intéressement. Pour rappel, depuis la rentrée de septembre 2024, un grand nombre de dysfonctionnements dans la majeure partie de nos bâtiments et notamment au groupe scolaire Salengro, au centre social et en mairie ont engendré une mise en application de pénalités. Les démarches sont en cours.

De même, bien que relancé régulièrement, les travaux dans les sites 2024 n'ont pas encore été réceptionnés, ce qui a un impact sur les subventions demandées dont le solde n'a pu être demandé.

➤ Exemples de lignes très spécifiquement modifiées avec la M57

1) Les locations diverses

La ligne 61358 (autres) budgétée à 39 000 € pour un réalisé de 61 280 €, reprend désormais l'ensemble des locations ; c'est-à-dire que nous trouverons désormais dans cette ligne : la location des bungalows du stade, les locations de nos copieurs, les locations pour les manifestations communales.

2) Les contrats de prestation

Ligne 611, abondée au BP 2024, à hauteur de 6 000 € pour 30 000 € de réalisés. On y retrouve notamment les contrats passés pour les fêtes qui étaient auparavant portées au 6232.

3) Les assurances

Réparties auparavant sur deux chapitres 011 et 012, lignes 6161 – 6455, elles seront désormais regroupées sur la ligne 6161 « charges générales ».

Néanmoins, l'ensemble des assurances de la commune a subi une augmentation effective depuis le 01/01/2024 (+ 29%) date du renouvellement du marché public. Lambres bénéficie encore de prestataires qui ont répondu à l'appel d'offres, ce qui n'est pas le cas de toutes les communes qui parfois doivent rester sans assurance.

➤ Fêtes et cérémonies

La ligne fêtes et cérémonies a été revue à la hausse au BP 2024 soit 130 000 € (35 000 € en 2023). Pour rappel, les festivités concernant les aînés ont été intégrées dans le budget communal en 2024.

Le réalisé 2024 s'élève à 147 147 € (44 292 € en 2023).

Tenant compte de la nouvelle nomenclature, les dépenses ont été éclatées sur plusieurs lignes : frais de gardiennage, alimentaire, réceptions, contrats de prestations, etc..

Une attention particulière sera à porter en 2025, qui nécessitera une nouvelle sensibilisation des agents et du service comptabilité sur le fonctionnement général, concernant :

- les frais de télécommunication : + 21 % (38 226 € en 2024 - 31 338 € en 2023)
- les fournitures d'entretien : + 54.15 % (15 646 € en 2024 – 10 150 € en 2023)
- les frais de transports collectifs qui ont subi une hausse de 47% en 2024 (35076 € en 2024 – 24219.80 € en 2023).

Un appel d'offres a été lancé, pour les transports collectifs, pour le 1^{er} semestre 2025. Les services devront se conformer à la projection faite dans ce cadre.

Concernant les fournitures administratives : + 84.80 % (14 354 € en 2024 – 7767 € en 2023), il ne s'agit pas d'une surconsommation mais d'imputation sur cette ligne qui concerne également les fournitures commandées par les écoles.

Charges de personnel

Après 2 ans de hausse des charges de personnel, celles-ci se sont stabilisées en 2024 (3 674 584.21 € / 3 639 697.76 € en 2023) malgré un nombre important de régularisations à faire sur des non-respects réglementaires antérieures, en matière notamment de congés payés, mise à jour de NBI, RIFSEEP non attribué à une certaine catégorie d'agents.

Une stabilité a été souhaitée en matière de gestion du personnel et de recrutement contrairement aux années antérieures.

En 2024 :

- 5 départs en catégorie C
 - 1 mobilité géographique – agent administratif
 - 3 départs en retraite – agents techniques
 - 1 départ en disponibilité pour création d'entreprise – agent technique.

- 3 arrivées :
 - o 2 catégories B – agents administratifs (dont 1 pour remplacement d'un agent parti en 2023)
 - o 1 catégorie C – service technique

Le service technique n'est pas en sous-effectif puisque depuis 2023 des agents contractuels renforcent l'équipe.

Un poste de magasinier a été créé cette année. Il est occupé par un agent qui était déjà en poste au sein des services techniques.

Le service évènementiel/ communication est renforcé par une répartition des missions d'un agent de catégorie C qui est 2 jours au CCAS et 3 jours en mairie.

Une titularisation en agent de maîtrise a également été finalisée en 2024, à la suite d'un examen professionnel, réussi il y a plusieurs années et un enseignant de l'école de musique, dont l'ancienneté remonte à plusieurs années, a signé un CDI.

Plusieurs agents ont bénéficié, en 2024, de changement d'échelon réglementaire et par conséquent, de salaires et régimes indemnitaires qui se sont adaptés.

L'allocation de retour à l'emploi a été versée à un agent qui a quitté la mairie en 2021. Cette année la mairie a été sollicitée pour les mois de janvier et février (environ 33.32 €/jour)

Autres charges/Gestion courante

Ce chapitre est en augmentation de 22.62 %. Il reprend notamment :

- *Les indemnités des élus : l'année 2024 est une année « entière » en matière d'indemnités, ce qui n'avait pas été le cas en 2023.*

Les indemnités ont été revalorisées, au même titre que les salaires des agents fin 2023 avec un impact en 2024 – augmentation du point indice. (Budgétés 95 000 € - réalisés 104 498 €).

- *Le montant des subventions allouées en 2024 : 385 612 € : en hausse de 16 % par rapport à 2023 (332 460 €).*

Enfin, bien que les manifestations des aînés soient passées dans le budget mairie, le CCAS a perçu une subvention de 55 000€. (60 000 € avec les manifestations en 2023).

Charges financières

Ces charges sont en baisse.

Les ICNE (intérêts courus non échus) ont été régularisés en 2024 (pour l'année en cours et l'année 2023).

Malgré une hausse des coûts qui a perduré, notamment en denrées alimentaires, en matériaux, en équipement divers...Ces principales lignes budgétaires montrent une gestion raisonnée et suivie des dépenses de fonctionnement qui permet de stabiliser les dépenses générales.

2) Recettes de fonctionnement

	2020	2021	2022	2023	2024
013- Atténuation de charges	27 157	112 654	104 448	236 098.25	215 124.40
70- Prestations de service vente	290 296	316 735	367 765	328 487.57	382 026.32
73- Impôts et taxes	5 615 258	4 611 767	4 710 159	5 064 929.02	5 328 749.74
74- Participations et dotations	252 748	1 299 676	1 319 881	1 832 179.64	1 434 469.80
75- Autres produits de gestion courante	69 191	74 350	83 248	59 003.82	163 535.56
TOTAL	6 250 650	6 415 182	6 585 501	7 520 698.30	7 523 905.82

Comme les autres communes, les recettes de fonctionnement ont été en baisse en 2024, notamment en matière de dotations. Néanmoins, nous avons pu garder un bon équilibre de gestion financière.

Il est à rappeler que les services fiscaux, bien après le vote du budget 2024, nous ont informé d'une baisse de 430 000 € de taxes foncières des entreprises, à la suite de la démolition de bâtiments de l'usine Renault.

Points marquants dans les chapitres suivants, en matière de recettes de fonctionnement

➤ Chapitre 013 : atténuation de charges

Le BP 2024 prenait en compte le réalisé 2023, dans la mesure où le remboursement par les organismes sociaux des indemnités journalières de congés maladies s'élevait à 217 300 € et le nombre d'agents concernés identiques.

Ce chapitre reste quasiment stable en 2024 bien que la mairie ait dû rembourser un trop perçu 2023, en 2024 de 11 572 €.

➤ Chapitre 70 : prestations des services de vente

En augmentation de 16 % par rapport à 2023.

La 1ère phase d'extension du cimetière a permis la mise en vente de caveaux à des administrés qui étaient sur liste d'attente depuis quelques années. En 2024, le réalisé s'élève à 36 178 € (24 977 € en 2023).

L'ensemble des redevances et taxes dû à la commune, a été revu, vous a été présenté et voté en conseil municipal et surtout appliquées, en 2024. Ce qui a permis un réalisé de 26 430 € (4 862 € en 2023)

➤ Chapitre 73 : impôts et taxes

Bien que diverses taxes locales soient venues équilibrer le chapitre, les dotations ont subi une nouvelle baisse, en 2024, de même nous avons dû faire face à la régularisation des 432 000 €, déjà mentionnée ci-dessus. Quelques exemples :

	2024	2023
Dotation de solidarité	384 783	519 145
FNGIR	49 298	51 112
Fonds de péréquation	32 138	67 399
Attribution de compensation	1 945 306	1 787 730

L'agrandissement de la zone d'activité a permis de voir les taxes locales garder une stabilité malgré les baisses déjà évoquées.

➤ **Chapitre 75 : autres produits de gestion courante**

En 2023, il y a eu un arrêt de perception de loyers communaux (1 logement libéré en début d'année et le second en décembre)

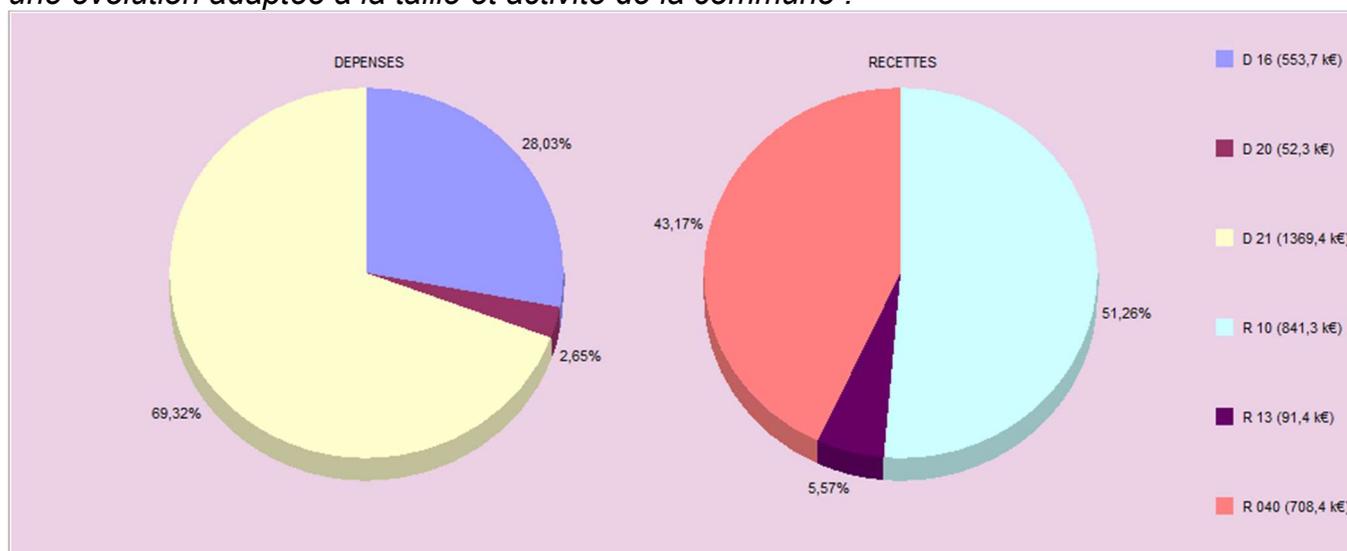
Néanmoins, un suivi des loyers sur les autres bâtiments communaux, la mise en place du loyer pour la maison de notre Abbé, une régularisation sur la maison Rue Thiers d'un loyer non payé pendant 3 ans... ont permis un réalisé de 95 088 € (58 466 € en 2023).

Malgré quelques craintes concernant les recettes de fonctionnement, force est de constaté que la commune a pu et su stabiliser ces rentrées financières.

3) La section d'investissement

En 2023, peu d'investissements ont été réalisés, tenant compte notamment des élections municipales anticipées et du report des travaux de rénovation énergétique. Le réalisé global s'élevait à 1 582 096 €.

En 2024, les dépenses et recettes en matière d'investissement ont retrouvé progressivement une évolution adaptée à la taille et activité de la commune :



Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
Chapitre	Désignation	Montant	Chapitre	Désignation	Montant
16	Emprunts et dettes assimilés	553 672,59	10	Dotations, fonds divers et réserves	841 255,21
20	Immobilisations incorporelles	52 254,29	13	Subventions d'investissement reçues	91 435,71
21	Immobilisations corporelles	1 369 356,41	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	708 393,87
	TOTAL DEPENSES	1 975 283,29		TOTAL RECETTES	1 641 084,79

4) La fiscalité locale

En 2024, le choix du conseil municipal s'est porté sur une stabilité de la fiscalité locale, malgré le contexte économique, soit :

- Taux de TFB communal : 25.95 %
- Taux de TFNB communal : 27.45 %

Pour rappel, l'arrêt total de la TH est effectif à compter de 2023 pour l'ensemble des foyers.

5) Capacité d'auto-financement et de désendettement

Pour rappel, la capacité d'auto-financement permet à une collectivité de rembourser la dette en capital et de financer tout ou partie des dépenses d'investissement.

La capacité de désendettement mesure le nombre d'années théoriques nécessaire au remboursement de la dette tenant compte de l'épargne brute.

Elle était entre 2020 et 2023 de :

	2020	2021	2022	2023
Epargne brute	930 367	1 043 459	305 873	1 333 034.19
Dette en capital	600 077	534 095	572 743	553 110.94
Epargne nette	330 290	509 364	-266 870	779 923.25
Capacité de désendettement	5.04	3.91	14.12	2.84

Elle est en **2024** de :

Epargne brute	1 131 395
Dette en capital	552 946,34
Epargne nette	578 448.66
Capacité de désendettement	2.83

Les efforts engagés depuis l'été 2023, le suivi très cadré du budget, comme annoncé l'an passé et le dossier de la rénovation énergétique revu dans sa globalité afin de ne pas contracter de nouveaux prêts, ont permis de conserver une stabilité financière pour la commune.

Tenant compte de la situation économique général, et le souhait de préserver cette année encore les ménages, les efforts budgétaires réalisés en 2024 permettront et cela sera proposé au conseil municipal, lors du vote du budget, de ne pas augmenter en 2025, les taxes locales.

V - Orientations communales 2024/2025

Cette année encore, la commune va se focaliser essentiellement sur les besoins réels tant en fonctionnement courant qu'en investissement, afin de maîtriser au mieux le budget.

A) Fonctionnement

Les charges de personnel continueront à être suivies de près et de façon raisonnée. Les remplacements d'agents quittant leurs fonctions notamment pour des départs en retraite seront prévus. Les autres postes qui pourraient devenir vacants seraient vus au cas par cas.

Le CIA sera de nouveau attribué cette année mais toujours de façon adaptée et sur des critères concrets.

Les demandes d'avancement de grade seront étudiées, au cas par cas, en étalant le nombre sur plusieurs années.

Les charges de denrées alimentaires sont toujours annoncées avec des hausses et feront l'objet cette année encore d'une attention particulière.

En matière de fluide, au niveau du gaz, la convention signée avec Dalkia est toujours en cours. La mairie est en attente d'une proposition concernant l'électricité.

Les taxes locales ne seront pas revues à la hausse.

Des dossiers de demande de subvention continueront systématiquement à être déposés dans l'ensemble des domaines où cela est possible.

2024 a été une année dynamique en **matière d'animations** en s'adaptant à tous les âges. Cet élan sera conservé en 2025 avec l'organisation des fêtes traditionnelles, parcours du cœur, des lotos, sorties, repas pour les aînés, les manifestations pour nos jeunes, telle la Color run, les braderies...et d'autres nouveautés se préparent. Néanmoins, chaque manifestation sera vue, sur le plan budgétaire, de façon raisonnée.

Pour rappel, le tour de France qui passera dans la commune le 06 juillet 2025 sera fêté comme il se doit.

La location de vélos électriques auprès du SMTD qui avait été évoquée lors du ROB présenté en 2024 a été réalisée. Ils sont mis à la disposition de deux agents qui en ont fait la demande. Si d'autres agents se manifestaient, le nombre pourrait être vu à la hausse comme acté en conseil municipal.

Le travail participatif avec nos partenaires locaux et les institutions sera maintenu. Un partenariat se développe avec la ville d'Esquerchin en matière de petite-enfance/ALSH. De même, nous poursuivons nos actions en direction de la crèche, des écoles du collège.

Enfin, deux temps forts sont prévus cette année : un forum des entreprises ainsi qu'un forum des associations.

B) Investissements

De nombreux investissements prévus au ROB présenté en 2024 ont été tenus :

- La reprise de la rénovation énergétique avec les travaux au groupe scolaire Gallieni, salles des sports des Marlières et Hennebois
- Les travaux de sécurité routière (ex : Rue JB Lebas)

- Les travaux de voirie notamment Rue Galliéni
- La finalisation de l'achat des maisons Rue Pasteur et l'aménagement d'un parking qui est en cours
- Plancher de l'école de danse qui a été refait à l'été 2024, par les agents des services techniques
- L'aire de jeux P Semard : réalisée
- Rénovation de l'aire de jeux T Monod
- Les clôtures posées notamment sur la plaine
- Poursuite de l'équipement des services en balise anti-intrusion
- Equipement de la MJC en matériel informatique et matériel de sonorisation (en cours d'installation)

En 2025 :

- Deuxième phase des travaux de rénovation énergétique
- Garde-corps obligatoire sur MJC pour travaux rénovation
- Travaux de toitures à envisager : centre social/école de musique
- Travaux de toiture à envisager, maison louée rue Galliéni
- Enfouissement des lignes aériennes route nationale du Raquet
- L'extension du cimetière (phase 2) – les travaux devraient commencer en mars si la météo le permet
- Les travaux d'éclairage public (le marché sera relancé au 1^{er} semestre – un audit est en cours)
- Réaménagement des aires de jeux en fonction des besoins de la population
- Aménagement des courts de tennis
- Rénovation de la voirie
- Prévoir dans la commune des garages à vélos
- Changement obligatoire des chaudières Ecole Salengro (changement de gaz)
- Poursuite des travaux de voirie / signalétique ...
- Les urgences diverses en maintenance de nos bâtiments
- Changement du serveur informatique de la mairie
- Avancée sur l'ilot Rue de Douai/ l'Esat Rue de Douai /l'ilot Galliéni/la Rue P Doumer...
- Etude du projet de nouvelle école (un audit va être lancé sur les flux autour du site)
- Etude de la sécurité aux abords du collège
- Renforcement du volet environnemental avec notamment la création d'une nouvelle mare pédagogique (en cours)
- La mise en place d'îlots de fraîcheur, plantation d'arbres
- Carré potager à côté du restaurant scolaire à relancer avec les enfants
- Sécurité au sein de la commune
- La vente de l'école Denis Papin à la ville de Douai est en cours (une convention nous lie jusqu'à la signature de l'acte de vente)
- Suite des études et travaux, en lien avec Douaisis agglo, sur la cartographie des différents fossés permettant l'évacuation des eaux en cas de pluies abondantes
- Vente des maisons Rue Galliéni et achat d'un logement d'urgence adapté
- Changement de compteurs d'eau obligatoire avant-vente Rue Galliéni
- Développement des pistes cyclables
- Audit en cours en matière d'accessibilité de nos bâtiments communaux
- Marché de la vidéosurveillance (en cours)
- Projet de skate Park
- Projet de parc canin.

La commune poursuivra donc ses projets pour certains déjà en cours, en 2025. Ils touchent tous les publics et toutes les générations, dans des domaines variés.

C) PPI/PPG

Ci-joint, les grandes lignes du **projet de** projection pluriannuelle du budget communal. Toutes les données 2025 n'étant pas connues, les recettes reprises sont celles réalisées en 2024.

Ces éléments et les projections seront naturellement « affinés » avant le vote du BP 2025 et discutés en commission finances afin de présenter un BP 2025 à l'équilibre.